

Mercredi 14 septembre 2016

Monsieur le ministre,
Chers collègues,

Veillez par le présent courrier noter notre position, à la demande que vous avez formulé le jeudi 7 juillet 2016.

Le CTP-SF , à grandement contribué aux travaux lancés à la demande du premier ministre, monsieur Valls, notamment concernant le tronc commun de formation ainsi que l'élaboration d'un fond de garantie permettant aux chauffeurs de mieux assoir leur objectif et ainsi sécuriser leur parcours professionnel.

Au sujet du tronc commun nous reconnaissons que l'écoute à été très fidèle à nos remarques et suggestions de la part des représentants de l'état.

Nous sommes assurés quant à la qualité des formations qui doivent en découler et du respect de l'égalité dans la pratique de l'activité de transport public particulier de personnes (T3P).

Seule réserve, parce que nous n'avons eu notre mot à dire: l'organisation des examens attribuée aux chambres des métiers (CMA).

En effet, non pas que la CMA en soit incapable loin de là, puisque qu'elle organise déjà cela par ailleurs , mais plus , par le coût qu'elle demandera.

A l'heure actuelle chaque UV d'examen coûte 19€ et notre interrogation est donc combien elles coûteront..?

Concernant l'épineuse question du fond de garantie, nous sommes encore obligés de reconnaître l'effort des services de l'état dans la prise en compte de nos suggestions.

Il est évident que c'est une nouvelle qui satisfera une bonne partie de nos collègues chauffeurs de taxi.

Permettez nous quelques réserves qui ne remettront pas en cause fondamentalement le fond de garantie et qui concerne d'une part son financement et de l'autre le pallier fixé des 100 millions d'euros.

-Nous sommes septiques sur une taxe pouvant créer de l'inégalité, celle qui serait demandée aux futurs détenteurs d'autorisations de stationnement gratuites sous forme de droit annuel. Tout en sachant que ces derniers pourraient payer une taxe mensuelle.

Pour conclure nous souhaitons que les futurs détenteurs d'ADS n'aient pas à payer de droit annuel pourvu qu'ils contribueraient mensuellement.

-Concernant le pallier des 100 millions d'euros à atteindre nous souhaitons qu'il ne soit pas annuel dans le sens où le surplus restant d'une année soit reversé sur l'année suivante et ainsi atténuer les charges et taxes y affectant.

Soit entendu aussi que les questions de priorité soient bien étudiées et qu'une personne physique ou morale y bénéficiant abandonnerait définitivement la profession de taxi ou deviendrait inéligible aux ADS gratuites pour le moins.

Nos remerciements les plus respectueux,

le CTP SF.

Le Président

Mr Dahaoui Salahyddine